

Objet : Avis du Conseil de développement sur le budget 2009 de Plaine Commune.

Monsieur le Président,

Le Conseil de développement émet tous les ans depuis 2003 un avis sur le budget de Plaine Commune.

Au fur et à mesure, une méthode de co-élaboration s'est construite entre le Conseil de développement, les élus et les responsables de l'administration de Plaine Commune. Cette démarche tient pour beaucoup à un travail de conviction, à des pratiques affinées au fil du temps, aux hommes et aux femmes convaincu(e)s de l'intérêt mutuel à s'investir dans ce processus démocratique.

Cette méthode de travail respectueuse des règles de fonctionnement de la Communauté et du Conseil de développement a permis de formaliser nos avis en associant le Conseil de développement en amont du processus. Ainsi, le processus de co-élaboration inexistant pour le budget 2005, a trouvé un rythme de croisière sur le budget 2008, même si les délais étaient plus contraints puisque la Communauté votait son budget en décembre.

Le Groupe de travail Budget du Conseil de développement s'est réuni à six reprises durant l'année 2008. Les membres de la direction générale et de la direction des finances ont communiqué et présenté le budget 2008, le CA 2007 ainsi que les études rétrospectives et prospectives. Nous voulons ici les remercier pour leur disponibilité.

Le Groupe de travail a réalisé, grâce à l'appui d'un stagiaire, un document pédagogique qui a pour but de présenter les grandes lignes des budgets des villes et de la communauté d'une façon plus accessible pour les habitants. Ce document, qui doit encore être amélioré, sera diffusé en 2009.

L'élaboration de l'avis sur budget 2009 s'est faite sur une période de transition particulière. La préparation budgétaire a été décalée dans le temps pour que les nouveaux élus et la nouvelle direction générale s'approprient et arbitrent le budget communautaire.

Ce décalage n'a pas permis au Conseil de développement, lui-même en renouvellement et composé de nouveaux membres, d'avoir le temps nécessaire pour formaliser un véritable avis à présenter comme prévu avant le conseil communautaire qui se livre au débat d'orientation budgétaire.

Le Pacte financier et le PPI, qui doivent être élaborés durant le premier semestre 2009, vont fixer le cadre des orientations budgétaires pour les années à venir. Le Conseil de développement souhaite être associé à cette démarche.

Dans l'attente de cadrage général, déterminant pour la réussite des projets communautaires, le Conseil de développement souhaite néanmoins faire part de ses réflexions sur les principes et les orientations qui ont fondé le budget 2009.

Indépendamment du contexte international et de la crise financière, il apparaît que les villes et la communauté sont de moins en moins en capacité de « boucler » leurs budgets.

Le Conseil de développement s'interroge pour savoir dans quelle mesure le développement économique profite à la dynamique du territoire et à la population en termes d'emplois et de logements accessibles. L'augmentation du nombre d'habitants (+26.000) ne semble pas se traduire par une diminution des écarts de revenus moyens entre notre territoire et l'Île de France. Le Conseil de développement a le sentiment d'un appauvrissement de la population.

La prise en compte de la DGF dès 2009 due à l'augmentation de la population est une bonne nouvelle.

Pour autant, l'augmentation escomptée de la DGF sera-t-elle suffisante pour répondre aux besoins d'équipements nouveaux de compétences communautaires (espaces publics, lecture publique, habitat) et des villes (école, accueil de la petite enfance, équipements sportifs et culturels, ..) ?

Cette remarque invite la Communauté d'agglomération à faire plus d'efforts en matière de mutualisation. Le levier communautaire sur cet aspect n'est pas assez lisible (par exemple en matière de gestion des espaces publics) et devrait être davantage mis en lien avec la stratégie de développement économique du territoire. Ainsi, le Conseil de développement alerte Plaine Commune sur le risque pour la vie locale d'écarter les petites entreprises et les commerces locaux, le volume des marchés publics leur devenant inaccessibles. Il souhaite la mise en place d'outil pour éclairer la mutualisation réalisée avant et après la création de la Communauté. A cet effet, il réitère son souhait d'avoir une lecture budgétaire consolidée villes et agglomération.

Dans le contexte de crise financière, le Conseil de développement invite à plus de transparence vis-à-vis de la population sur la nature de la dette à taux fixe et variable.

L'équilibre du budget semble «audacieux». L'évolution des bases de taxe professionnelle à 4% paraît, compte tenu du contexte financier et immobilier, optimiste. Parallèlement, l'objectif d'évolution des dépenses de gestion à 4% semble peu réaliste, celui-ci ayant été toujours dépassé. Cela pose la question des choix d'investissement qui génèrent de nouvelles dépenses de fonctionnement, donc du Plan Pluriannuel d'Investissements et de ses arbitrages.

Pour le développement économique, le Conseil de développement soutient l'objectif de renforcer l'attractivité du territoire. La période de crise nécessite certainement des efforts en politique économique et en investissements que le budget ne traduit pas. Le poste concernant le développement économique reste quasiment identique, celui des investissements diminue. Les actions telles que l'élaboration de chartes, dont la charte entreprises-territoires, bien que nécessaires et peu coûteuses au demeurant, risquent de ne pas être à la hauteur des enjeux.

En revanche, le rééquilibrage en cours d'année entre les investissements territorialisés et mutualisés en faveur de ces derniers va dans le bon sens de l'efficacité communautaire. Il est indéniable que le poids de la Communauté a compté pour l'obtention de nouvelles infrastructures de transports d'équipements de portée nationale et l'obtention de moyens pour la rénovation urbaine. La récente décision d'implanter le Pôle Condorcet à Aubervilliers est un signe tangible de la dynamique communautaire.

Dans le cadre de sa première contribution sur le « Grand Paris », le Conseil de développement s'interroge sur les inégalités financières entre les collectivités d'une région pourtant riche. Il demande que les mécanismes du Fonds de péréquation et du Fonds de solidarité (FSRIF) soient revus en prenant en compte les spécificités des territoires et des inégalités spatiales.

Le Conseil de développement réitère les remarques déjà formulées dans les précédents avis :

- La poursuite de la consolidation des budgets des villes et de la Communauté ;
- La recherche de nouvelles mutualisations d'activités pour réduire les coûts de fonctionnement en trouvant des solutions adaptées pour rendre les marchés publics accessibles aux petites entreprises et commerces locaux ;
- De nouvelles mutualisations de recettes et de taxes spécifiques ;
- Le développement des démarches participatives ;
- La diminution de dotation de Solidarité Communautaire (DSC).

Concernant ce dernier point, le Conseil de développement regrette l'étalement sur deux ans de la diminution de la DSC. Outre la perte de marge de manœuvre pour Plaine Commune, cette décision donne un signal inquiétant au moment où vont s'engager les discussions sur le Pacte financier, surtout dans une période où les habitants de ce territoire sont particulièrement sollicités sur des actes de solidarité.

En conclusion, le Conseil de développement souhaite poursuivre avec la Communauté d'agglomération le travail engagé depuis plusieurs années. Il entend prendre toute sa part dans les réflexions qui vont s'engager début 2009 sur le Pacte financier et le PPI.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.



Françoise CARAYON  
Présidente du Conseil de Développement

